

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont

t +41 32 420 50 50
f +41 32 420 50 51
secr.sic@jura.ch

Delémont, le 1^{er} juin 2015

Communiqué de presse

Nouveau schéma directeur des systèmes d'information : orientations stratégiques pour le développement de la société de l'information jurassienne de demain.

Le Gouvernement a présenté lundi (1^{er} juin) ses orientations stratégiques pour les années à venir dans le domaine des systèmes d'information. Dans une société où l'usage des nouvelles technologies est devenu incontournable, il affirme sa volonté de maîtriser les systèmes d'information et de communication. Il s'affiche également en pionnier et anticipe les prochaines (r)évolutions qui mettront le citoyen, les entreprises et les administrations au cœur de ce système.

Le nouveau schéma directeur, document dans lequel sont consignées les orientations stratégiques du Gouvernement, tient compte de l'expérience acquise ces dernières années par le Service cantonal de l'informatique (SDI). Il présente une vision d'avenir, fixe des priorités et propose des collaborations entre services et entre cantons, les amenant à travailler de concert avec les citoyens et les entreprises.

Concrètement, le schéma directeur repose sur trois piliers. Le premier est la mise à disposition de nouveaux services au citoyen et à l'administration. Certains services sont ainsi disponibles sur la toile 24h/24 et 7 jours/7 : «Le client n'est plus celui que l'on sert. C'est lui qui va se servir tout seul, en tout temps ». Avec l'introduction du dossier médical ou fiscal, c'est une logique de cogestion des dossiers qui prévaut. L'Etat devient ainsi plus agile en impliquant davantage ses clients dans la création de la prestation tout en partant de leurs besoins réels et non pas de la vision théorique que peut en avoir l'administration. L'approche devient la plus intégrée possible.

Le deuxième pilier vise la création de centres de compétences intercantonaux et paraétatiques en vue d'harmoniser les pratiques pour réaliser des économies d'échelle. Cette mise en réseau de savoir-faire vise de nombreux avantages, comme une uniformisation des procédures de travail, des économies substantielles et une valorisation du savoir-faire jurassien sur le plan suisse.

Enfin, le troisième pilier veut contribuer à la création de valeur ajoutée économique et de nouveaux emplois dans la région. En augmentant la palette de ses services, le SDI contribue à l'augmentation du volume d'affaires dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), en faveur des entreprises locales. Des emplois seront créés dans ce secteur d'activités, qui offre également une intéressante diversification de l'économie jurassienne. L'approche soutient ainsi la création d'un écosystème TIC dans le Canton du Jura constitué à la fois d'entreprises locales, de start-up et d'acteurs majeurs. A noter que le SDI et Creapole SA collaboreront au développement de ce pilier qui contribuera par ailleurs à la réalisation du 6^e Programme de développement économique.

Avec cette vision stratégique, l'Etat jurassien fait le pari de l'ouverture tout en maîtrisant les risques pour l'administration et les utilisateurs. Cette notion de risque revêt d'ailleurs un caractère essentiel dans le contexte sécuritaire actuel à la fois très complexe et fluctuant. C'est pourquoi la stratégie de

cybersécurité du canton, définie en étroite collaboration avec le préposé à la protection des données, se base sur la stratégie nationale ainsi que sur les standards internationaux, afin d'offrir le cadre adéquat permettant une maîtrise des cyberrisques et une protection adéquate de la sphère individuelle privée.

Personnes de contact:

*Philippe Receveur – ministre de l'Environnement et de l'Équipement – tél 032 / 420 53 00;
Matthieu Lachat – chef du Service de l'informatique – tél 032 / 420 59 00.*